

SÉANCE DU 17 JUILLET 2020

L'an **deux mille vingt**, le **dix-sept juillet à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Daniel BALISONI, Maire.

PRÉSENTS : Robert TISSIER, Thierry GOYON, Jean-Louis GOYON, Daniel BALISONI, Eliane DOZOLME, Daniel FAIVRE, Cyprien GOUTTEPIFFRE, Patrice BUSSON, Lucien COELHO

ABSENTS ayant donné procuration : Marie-Chantal YOUX à Daniel BALISONI ; Yannick CHARRIER à Robert TISSIER

Secrétaire de séance : Patrice BUSSON

01 TRAVAUX SUITE A L'ETUDE PATRIMONIALE DU RESEAU AEP COMMUNAL ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'étude patrimoniale et de diagnostic du réseau d'adduction en eau potable communal, **un rapport de la phase 1** a été établi par C2EA afin de faire le bilan de la situation actuelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à ce rapport C2EA a rédigé un cahier des charges « **Fourniture et pose de compteurs généraux et de vannes de sectionnement CCTP** ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de réaliser les travaux décrits par le bureau d'études C2EA dans le document « **Fourniture et pose de compteurs généraux et de vannes de sectionnement CCTP** » ajouté en annexe à la présente délibération
- d'adopter le plan de financement suivant pour cette étude :

Travaux	Estimation financière (€HT)	Estimation des subventions (€HT)	Estimation du reste à charge pour la commune (€HT)
Remplacement de compteurs généraux existants	13 200	0	13 200
Implantation de nouveaux compteurs généraux	33 400	26 720	6 680
Pose de nouvelles vannes de sectionnement	7 850	6 280	1 570
	54 450	33 000	21 450

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière à hauteur de 70% du montant total H.T. des travaux
- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme une aide financière à hauteur de 10% du montant total H.T. des travaux
- d'autoriser le maire à lancer la consultation des entreprises pour ces travaux
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette affaire

VOTES **Pour 11** **Contre 0** **Abstention 0**

Réception en Sous-Préfecture le 20/07/2020

02 ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS : GROUPEMENT SIEG – TE63 ELEC 2021

Vu les articles L. 331-1 à L. 331-4 et L. 337-7 du code de l'énergie ;
 Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-3 et L. 5211-10 ;
 Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.

Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;
 Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;
 La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Sainte-Agathe au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de l'établissement, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

VOTES Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Réception en Sous-Préfecture le 20/07/2020

03 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT « AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE » (A.GE.D.I)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 23.05.2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité , relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE Madame Eliane DOZOLME**, conseillère municipale, domiciliée à La Bonnetias 63120 Sainte-Agathe, eliane.dozolme@orange.fr 06.79.94.74.35, comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **AUTORISE Monsieur Le Maire**, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

VOTES Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Réception en Sous-Préfecture le 20/07/2020

FIN DE SEANCE : 19h00